

PROJET DE DELIBERATION - CONSEIL COMMUNAL DU 2 SEPTEMBRE 2019

SEANCE PUBLIQUE

N° *- COLLEGE COMMUNAL - Vérification des pouvoirs, prestation de serment et installation d'un Echevin.

LE CONSEIL,

Vu les articles L1123-2, L1123-3, L1123-8 et L1126-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation;

Vu ses délibérations du 3 décembre 2018, notamment celles :

- fixant la composition de ses Groupes politiques;
- adoptant le Pacte de Majorité déposé par les Groupes P.S., M.R. et N.V.;

Vu ses délibérations de ce jour :

- actant la démission de M. BEN ACHOUR de ses fonctions de Troisième Echevin (liste n° 3 P.S.);
- adoptant l'avenant n° 1 au Pacte de Majorité déposé par les Groupes P.S., M.R. et N.V.;

Considérant que le Conseiller communal de la liste n° 3 (P.S.) désigné par l'avenant n° 1 est M. LUKOKI Konda Antoine;

Que, dès lors, il y a lieu de vérifier les pouvoirs et d'entendre la prestation de serment de l'intéressé en qualité d'Echevin;

Que M. LUKOKI ne tombe pas dans un des cas d'incompatibilité visés à l'article L1125-2 du C.D.L.D., tel qu'il en résulte de la déclaration sur l'honneur, en date du 14 août 2019, et des vérifications effectuées par les Services communaux;

Que rien ne s'oppose donc à la validation des pouvoirs de M. LUKOKI en qualité d'Echevin;

Vu la décision du Collège communal du 20 août 2019;

Considérant que le dossier a été communiqué à la Section "Administration générale - Police - Sécurité - Aménagement du Territoire" en sa séance du 29 août 2019;

ENTEND :

- Mme la Présidente inviter M. LUKOKI à prêter le serment requis, conformément à l'article L1126-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, lui rappeler la formule "Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux Lois du Peuple belge", et l'inviter à signer sa prestation de serment (voir annexe);

- M. LUKOKI prêter serment;
- Mme la Présidente donner acte à l'Echevin de sa prestation de serment et le déclarer installé dans ses fonctions.

La présente délibération sera transmise à l'Autorité de Tutelle et à M. LUKOKI, Echevin.

Projet soumis au Conseil communal



VERVIERS

SECRÉTARIAT

PRESTATION DE SERMENT

Conformément à l'article L1126-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, ce jour, trois décembre deux mille dix-huit, par devant Nous, CORTISSE Stéphanie, Présidente du Conseil, a comparu en séance publique du Conseil communal, ce 2 septembre 2019,

Monsieur Konda Antoine LUKOKI,

désigné en qualité d'Echevin par l'avenant n° 1 au Pacte de Majorité déposé par les Groupes P.S., M.R. et N.V., suite au scrutin du 14 octobre 2018, lequel a prêté le serment suivant, prescrit à l'article L1126-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation : ***"Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux Lois du Peuple belge"***.

De quoi, Nous avons dressé acte que l'intéressé a signé avec Nous.

Le comparant,

La Présidente,

LUKOKI Konda Antoine

CORTISSE Stéphanie

Projet soumis au Conseil communal